

# COMMUNE DE WARHEM

## ARRETE DE POLICE MUNICIPALE

**OBJET : ARRETE DE NUMEROTATION RUE DE LA MOTTE**  
**Réf. : 2023.017**

LE MAIRE DE LA COMMUNE DE WARHEM,

Vu les articles L. 2212-1, L. 2212-2 et L. 2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Considérant que le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire.

### ARRETE

**ARTICLE 1°** : Le numérotage des maisons est assuré dans la commune conformément aux prescriptions du présent arrêté.

**ARTICLE 2** : Le numérotage des parcelles cadastrées section C n° 402, 403 et 2000 est prescrit comme suit : **11, 21, 35 et 45 Rue de la Motte.**

**ARTICLE 3** : Le numérotage est matérialisé par l'apposition d'une plaque portant en chiffres arabes, le numéro de l'immeuble. La plaque sera apposée de préférence sur la façade de chaque maison.

**ARTICLE 4** : Les frais de premier établissement et de renouvellement, pour cause de changement de série, du numérotage, sont à la charge de la Commune.

**ARTICLE 5** : Les frais d'entretien et de réfection du numérotage sont à la charge des propriétaires.

**ARTICLE 6** : Les propriétaires doivent veiller à ce que les numéros inscrits sur leurs maisons soient constamment nets et lisibles et conservent leurs dimensions et formes premières.

**ARTICLE 7** : Aucune numérotage n'est admis que celui prévu au présent arrêté. Aucun changement ne peut être opéré que sur autorisation et sous le contrôle de l'autorité municipale.

**ARTICLE 8** : Les infractions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements.

**ARTICLE 9** : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- Sous-Préfecture 27 Rue Thiers 59386 DUNKERQUE Cedex
- Flandre Opale Habitat 51 Rue Poincaré 59140 DUNKERQUE
- Service des Domaines 37 Rue Saint-Matthieu 59386 DUNKERQUE
- Service National des Adresses : Mairies.sna@laposte.fr
- Aux intéressés

Warhem, le 13 Février 2023

P. BOUTTEMY  
Maire de Warhem



DECISION EXECUTOIRE :  
A DATER DU :  
LE MAIRE

